

AVIS PUBLIC



DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282), sur la demande approuvant, pour le bâtiment situé au 1400, boulevard René-Lévesque Est, l'usage « résidentiel situé au rez-de-chaussée dans un secteur de la catégorie M.7 », et ce, conformément au paragraphe 8° de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1237303003].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le **mardi 5 décembre 2023, à 18 h 30**, au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande d'autorisation peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Fait à Montréal, le 18 novembre 2023

La secrétaire d'arrondissement,
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie